



## Liquidation des biens après divorce

Par **bellediale**, le **21/04/2014** à **08:58**

Bonjour Maître,

Je suis en désaccord sur la liquidation de la communauté existante entre mon ex-mari et moi. Le notaire commis est celui de mon ex-mari. Il a rédigé un projet liquidatif qui est basée sur l'escroquerie de mon ex-mari envers moi. Il a osé mettre dans le passif toutes les pensions alimentaires versées par mon ex jusqu'au prononcé du divorce. Mon ex-mari a été condamné à me verser une prestation compensatoire de 100 000 € depuis déjà 3 ans et impayée à ce jour car mon ex-mari a organisé son insolvabilité pour ne pas la payer mais mène grand train de vie à ce jour, même cette prestation disparaît en compensation d'un lourd passif établi par mon ex concernant des factures de travaux qu'il aurait fait sur nos biens sans m'en avertir, des prêts contractés par lui personnellement dont j'ignore l'existence et à quoi ils ont servi étant donné que la date des effets du divorce a été retenue en 2000 bien avant celle de l'ordonnance de non-conciliation en 2006. Jusqu'au jugement du divorce en 2011 j'ai été tenue à l'écart de la gestion de nos biens communs par mon ex-mari et aujourd'hui le lourd passif me tombe dessus étant donné que mon ex-mari me demande de régler tout ce dont lui estime que je dois. Mon ex-mari m'a versée une pension alimentaire jusqu'au divorce et rien d'autre.

Merci Maître de m'éclairer car je suis un peu perdue. Mon Notaire a transmis à son notaire mon désaccord qui rédigera un PV de difficultés. merci de me dire si ma requête pourrait aboutir en ma faveur.

Par **domat**, le **21/04/2014** à **09:03**

bjr,

seul un juge pourra trancher le litige existant entre vous et votre ex-mari. il vous faut donc trouver un avocat qui seul au vu de votre dossier qui a l'air assez complexe, saura estimer les chances d'obtenir satisfaction devant un tribunal en fonction des preuves que vous pourrez présenter.

cdt

Par **bellediale**, le **21/04/2014** à **09:12**

Bjr,

Je vous remercie pour votre réponse. J'ai déjà vu mon avocat qui attend l'établissement du PV de difficultés pour réagir.

Il est vrai que face à cette "escroquerie" pour reprendre les mots de mon notaire, je suis un peu déstabilisée et en colère. Je suis consciente que cette affaire ne va pas se résoudre facilement, il me faut encore de la patience.